

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 5 Avril

## ABUS FINANCIERS

Bien qu'il paraisse fastidieux de revenir sans cesse sur les questions financières, on ne saurait cependant guère faire autrement que de s'en occuper, surtout lorsqu'elles touchent de très près, comme dans le cas présent, aux intérêts des contribuables.

Il est un fait certain et incontestable, c'est que le contribuable, dans notre beau pays de France, n'est pas moins taillable et corvéable à merci et miséricorde que ne l'était le serf au moyen-âge.

On dira peut-être qu'il en est à peu près de même chez les autres peuples de l'Europe. Nous le reconnaissons volontiers, mais le mal des uns ne guérit pas celui des autres.

On ne saurait nier que nous sommes la nation qui paie le plus de contributions. Nous n'avons pas lieu d'en être fiers et d'en tirer vanité. Nous pouvons même affirmer sans crainte d'être démenti que la population tout entière ne demanderait pas mieux que de verser moins d'argent dans les coffres du Trésor public. Beaucoup trouvent avec raison que ce coffre ressemble un peu trop au fameux tonneau des Danaïdes.

Les Chambres, en général, et cela est regrettable à constater, apportent peu d'attention aux discussions des questions financières. Souvent même elles votent pour ainsi dire au pied levé des suppléments de crédits, sans même se rendre compte s'ils sont nécessaires ou non.

Nous en avons eu une preuve nouvelle lors de la dernière séance du Parlement, avant les vacances de Pâques.

La question de la création du ministère des colonies a soulevé un débat assez vif, mais quand on est arrivé à certains projets de lois ouvrant des crédits supplémentaires aux divers ministères, le silence s'est fait ; on n'a même pas discuté.

Pourtant, nous le répétons, la chose valait

la peine qu'on l'examinât de près. Mais les questions de chiffres ne préoccupent nos honorables que lorsque leurs intérêts particuliers y sont plus ou moins directement engagés.

Le rapporteur général de la commission du budget a fourni certains renseignements fort curieux ; c'est ainsi qu'il a parlé d'un projet unique relatif à divers crédits considérables sur des années différentes. Ce projet nouveau ne contient pas moins de sept millions neuf cent mille francs de crédits supplémentaires sur l'exercice 1892 ; d'autres sur 1893 et 1894 dont le total n'est pas dégage.

Ce projet a été présenté un peu tardivement, selon moi, par l'administration des finances, a dit M. le rapporteur général ; il n'a été déposé à la Chambre que le 13 mars 1894. J'ajoute qu'il est nécessaire que le Sénat statue tout de suite, car la plupart de ces crédits sont afférents à des dépenses d'intérêt général dont l'ordonnancement doit être fait avant la clôture qui a lieu le 31 mars.

Le rapporteur général s'est exprimé ainsi en ce qui concerne l'année 1893 :

« L'ensemble des crédits ajoutés aux crédits supplémentaires votés déjà sur l'exercice 1893 porte à 91.298.000 francs le montant des dotations que vous avez votées pendant le courant de l'exercice ; il faut déduire de ce chiffre le montant des annulations spéciales qui sont contenues dans les lois qui ouvrent ces crédits et s'élèvent à onze millions ; de sorte que les crédits nets qui pèsent sur l'exercice 1893 s'élèvent à 80 millions. »

Quoi qu'on en puisse dire, il est évident que ces 80 millions de crédits supplémentaires sont la condamnation d'un système peut-être commode pour les ministres qui ont besoin de gaspiller l'argent des contribuables, mais à coup sûr très onéreux pour ces derniers, car il ne peut avoir d'autre résultat que d'accroître le déficit budgétaire.

traîne de faille bleue, laissant apercevoir ainsi deux pieds mignons magnifiquement cambrés, emprisonnés dans des escarpins Louis XV à talons hauts cerclés d'or, elle s'assit sur un tête-à-tête et invita son cavalier à prendre place à ses côtés.

— Oh ! mon histoire n'est pas bien longue, commença le jeune homme, et ne vous intéressera sans doute que médiocrement. J'avais, il y a de cela six ans, fait la connaissance d'une famille composée d'un frère et d'une sœur vivant avec leur mère.

— A Paris ?  
— A Paris. La jeune fille, une enfant à peine majeure, crut trouver, dans quelques propos gais que je lui adressai, une preuve d'amour, et eut la sottise de s'y prendre sérieusement de moi. N'ayant eu aucunement l'intention de faire naître une passion, je crus devoir me retirer aussitôt, espérant que cette innocente idylle n'irait pas plus loin, quand un beau matin, le frère ne s'avisa-t-il pas de venir me chercher querelle ?

— En vérité !  
— J'avais, prétendait-il, terni la réputation de sa sœur, et je devais réparer ma faute en l'épousant sur-le-champ.

— Voyez-vous ça !  
— La chose était vraiment par trop grotesque, et je ris au nez du petit bonhomme.

— C'était un petit bonhomme ?  
— Oui, un adolescent : dix-huit ans, plutôt moins. Mais lui ne riait pas du tout et il fit tant de bruit, m'insulta si grossièrement en public, que je fus forcé, bien à contre-cœur, d'accepter le duel qu'il me proposa. Hélas ! le combat fut de courte

C'est ainsi qu'en 1893, grâce à la multiplicité de ces crédits additionnels, le déficit s'est élevé à 113 millions.

On nous fait espérer qu'il n'en sera pas ainsi pour 1894 ; nous voudrions bien le croire, mais malheureusement nous avons toutes sortes de motifs d'en douter, car nous savons par expérience que rien n'est difficile comme de mettre un terme aux errements, de rompre avec la routine et les habitudes de dépenses exagérées.

Pourtant il nous semble qu'il serait aisé d'apporter un peu plus d'économie dans la gestion de nos finances et d'en finir une fois pour toutes avec des abus que l'on réprouve dans le for intérieur de sa conscience.

J. QUERCITAIN.

## INFORMATIONS

### La question du désarmement

Ce n'est pas sans raison que nous faisons ressortir le langage de la presse autrichienne en appelant l'attention sur ce qui se passe en ce moment en Europe.

L'aimable personnalité, autrefois dans la diplomatie, à laquelle nous nous sommes adressé quelquefois, a bien voulu répondre aux deux points d'interrogation que nous lui posions à ce sujet :

« Il est à peu près certain, nous a dit notre interlocuteur, que, du côté de la triple alliance, on va reprendre ou on a repris la nuance qui vaut la peine qu'on s'y arrête : la fameuse proposition de désarmement, qui fit quelque bruit il y a deux ans. L'Italie succombe, l'Autriche n'en peut mais, et l'Allemagne est aux gros déficits sous la charge des armements.

« Veuillez vous persuader qu'on avait eu un moment, et je précise, vers la fin de septembre dernier, la pensée de faire la guerre pour liquider la situation. On se flattait que la prépondérance allemande et une coalition solide pourrait dans ce cas amener une solution avantageuse pour les alliés. L'Italie, la provocatrice, commençait même à entrer en danse, quand survinrent les fêtes franco-russes de Toulon et de Paris. Du coup, on se convainquit à Berlin que la guerre n'était plus possible, du moins, dans un sens fa-

durée. Le malheureux vint s'enfermer de lui-même dans son épée.

— Oh !... Dieu !...  
— On l'emporta mourant.  
— Le pauvre garçon !  
— Mes amis me conseillèrent alors de m'éloigner momentanément, afin de donner le temps à cette affaire de s'apaiser. Depuis cette époque, je n'ai reçu à ce sujet que des nouvelles évasives. Mon adversaire est-il mort, est-il vivant ? Je n'en sais rien, et ne tiens pas à le savoir, préférant le doute à une certitude qui peut-être me mettrait sur la conscience la mort d'un de mes semblables.

— Mais c'est terrible ce que vous venez de me raconter là.

— Terrible ?  
— Si vous avez tué cet enfant !...

— Véritablement je ne le pense pas. Autant qu'il m'a été possible de le constater, la blessure, quoique grave, ne devait pas être mortelle. Puis, comme je vous l'ai dit, c'est lui qui s'est jeté sur mon fer.

— Et la jeune fille ?  
— La jeune fille ? Dame ! je lui suppose aujourd'hui un bon mari et deux ou trois marmots.

— C'est une consolation. Et pourquoi n'avez-vous pas voulu l'épouser, puisqu'elle vous aimait ?

— Mais moi je ne l'aimais pas. Fallait-il donc aussi unir nos deux misères ? Car nous étions pauvres tous les deux.

— Comment ! vous étiez pauvre, monsieur de Rosemonde.

vorable aux armées allemandes. De là, l'ordre donné à l'Italie de s'arrêter. C'est l'Autriche, on s'en souvient, qui a donné le conseil et c'est elle qui, prenant depuis ce moment la tête de la Triple alliance, cherche à l'orienter vers le désarmement. Vous n'oubliez pas les avances faites par la cour de Vienne à la Russie.

« La signature du traité de commerce russo-allemand a accentué ces symptômes. Tout est mis en œuvre actuellement pour entraîner la Russie dans l'accord international en préparation, qui fixerait de l'arrêt des dépenses de guerre, et il faut malheureusement constater que St-Petersbourg n'est pas resté insensible aux concessions douanières de l'Allemagne ou aux amabilités autrichiennes. Certains esprits chagrins vont même jusqu'à supposer que la Russie n'a mis quelque étalage à son rapprochement avec la France que pour être plus sûre d'obtenir de ses voisins de l'ouest des avantages marqués pour les intérêts moscovites. Il suffit, d'ailleurs, de parcourir les journaux de la triple alliance pour se rendre compte qu'il en est ainsi.

« La Presse de Vienne ne dit-elle pas que la triple alliance commence à porter ses fruits, l'empereur de Russie ayant montré qu'il est absolument convaincu des intentions pacifiques des puissances de l'Europe centrale ?

« La Gazette allemande en dit tout autant, pendant que le Tagblatt constate que « l'idylle pacifique dont l'Europe est actuellement le théâtre, est avant tout l'œuvre de la triple alliance » et que l'Extra-Blatt voit aussi la paix européenne plus consolidée que jamais, surtout depuis la récente évolution pacifique de la Russie.

« Il est clair qu'avec le consentement de la Russie, on va proposer le désarmement, dans quelle mesure ?

« Les journaux allemands nous le disaient ces jours derniers : il faudra d'abord, pour donner un gage plus sérieux que l'arrêt des dépenses militaires, que nous fassions une renonciation solennelle à l'Alsace-Lorraine et à toute idée de revanche. Si nous n'acceptons pas, nous serons isolés et rendus responsables des armements européens.

« Vous voyez la gravité du cas ; ajoutez que cela presse, car les budgets de la triple alliance succombent littéralement sous le faix. A vrai dire, les apparences pacifiques dont on nous berne ne me disent rien qui vaille. »

### Invasion d'ouvriers Italiens

On lit dans la Petite République :

Un fait des plus caractéristiques est en ce moment signalé tout à la fois à la direction de la

— Je l'étais et je le suis encore, madame, je ne m'en cache pas. C'est tout juste si, avec les quelques mille livres de rente que je possède, j'arrive à tenir mon rang.

— Mais alors faites un mariage qui vous apportera la fortune. A notre époque, il est si facile à un homme de votre considération de trouver cela.

— Je dois vous avouer, madame, fatigué à part, que c'est un peu sur quoi je compte, et je ne vous célerai pas que je guette attentivement sa majesté l'Occasion, afin de ne pas manquer de la saisir par les cheveux, par un seul même, si, suivant le proverbe, elle n'en a qu'un. Toutefois, je crains fort qu'elle ne soit encore longtemps avant de frapper à ma porte !

— Bah ! qui sait ?... elle est souvent bien plus près de soi qu'on ne pense !

La conversation d'Angèle et de Rosemonde fut soudain interrompue par l'irruption de plusieurs invités dans le petit salon.

— Madame, dit en s'avancant l'un d'eux, qui n'était autre que Gloucester, vous nous permettrez de blâmer sévèrement la conduite de votre cavalier. Depuis près d'une heure, il a l'audace de vous accaparer pour lui seul, sans songer qu'il commet ainsi une indigne félonie. De tous côtés on vous cherche, on vous désire ardemment, et c'est au nom de tous que je viens réclamer votre présence parmi nous.

— Ma foi, répondit Angèle en souriant, je dois reconnaître que je suis en faute, mais ne vous en prenez pas à M. de Rosemonde de cette fugue trop prolongée, car c'est moi qui l'ai prié de me tenir compagnie.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 18

LA

## FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

DEUXIÈME PARTIE

IV

— Grave ! reprit Rosemonde avec un léger tressaillement. Oh ! certes, non... une peccadille.

— Tenez, j'y suis, vous avez pâli... il s'agit d'amour...

— Précisément, reparti aussitôt de Rosemonde, comme s'il eût été soudain soulagé d'un grand poids.

— Allons, je suis friande de ce genre d'aventures. Racontez-moi donc ça... si toutefois ce n'est pas une indiscretion.

— Pas le moins du monde.

La Dame-Bleue et son cavalier s'étaient insensiblement, et sans s'en apercevoir, isolés de la foule et se trouvaient en ce moment à l'entrée d'un petit boudoir Pompadour, véritable merveille du temps.

— Entrons là, nous serons plus tranquilles, observa Angèle.

Eh, relevant avec une grâce serpentine sa longue

sûreté générale et à l'Office du travail. Les trains de la ligne de Modane à Maçon sont bondés depuis le 27 mars d'ouvriers terrassiers, de maçons et d'hommes de peine de nationalité italienne, qui viennent, sans direction et sans ressource aucune, demander à la France du travail et du pain.

Ces ouvriers sont en grande partie des Piémontais qui, interrogés par les commissaires de la police spéciale de la frontière, ont déclaré que la misère et le mécontentement sont extrêmes dans leur pays. Ils déclarent que les sentiments gallophobes de leur gouvernement sont unanimement réprouvés dans leur province, la plus attachée cependant à la maison de Savoie, et que si les tendances belliqueuses manifestées à l'automne dernier contre la France se sont subitement calmées, c'est par la crainte d'une effervescence populaire et même d'un mouvement révolutionnaire.

**Au Dahomey**

Le général Dodds avait, le 9 janvier 1893, mis sous séquestre les biens que les métis portugais, Candido Rodriguez, Georges de Souza, Innocentio Sostez, Alexandre de la Silva, possédaient à Ouidah.

Ces indigènes, serviteurs de Behanzin, avaient accompagné le souverain au pays mahi.

Le général Dodds, considérant que la période de guerre a pris fin par la reddition de Behanzin, a, par un arrêté du 24 février dernier, rendu leurs biens aux métis portugais.

On sait qu'un corps de garde civile indigène doit concourir au maintien de l'ordre dans notre colonie du Bénin, avec le bataillon de tirailleurs haoussas et une réserve de troupes métropolitaines.

Les gardes civils reçoivent, outre les objets d'habillement et d'équipement, une solde journalière de 1 fr. 25.

Les engagements sont de deux et quatre ans. Ils donnent droit à une prime de 50 et de 100 francs selon qu'il s'agit de l'une ou de l'autre période.

Cette période est la même pour les rengagements, mais dans ce cas, le garde civil a droit à une haute paye d'ancienneté qui varie suivant les grades (simple garde, caporal ou sergent) de 10 à 25 centimes par jour pour un rengagement de 2 ans et de 20 à 50 centimes pour un rengagement de 4 ans.

Notons que la solde de caporal est de 1 fr. 37 par jour et celle de sergent 1 fr. 85. Le milicien paye sa nourriture. On voit combien de semblables troupes, bien encadrées, peuvent alléger les charges militaires d'une colonie.

Au moment où le bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique a quitté le Dahomey, on a lu l'ordre du jour suivant :

« Le bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique quitte le Dahomey où, pendant un an, constamment aux avant-postes, il a rendu des services très appréciés, grâce à l'activité et au dévouement du chef de bataillon et des officiers.

» Le général les remercie tous, et particulièrement le commandant Chmitelin, du concours qu'ils ont apporté à la conquête et à la pacification du pays.

» Le sous-lieutenant Mauduit, commandant le groupe des bataillons du département de la guerre, quitte également le corps expéditionnaire.

» Cet officier supérieur, resté pendant presque tout son séjour colonial dans le haut Dahomey, et en présence des avant-postes d'un ennemi actif et vigilant, a été l'un des plus précieux auxiliaires du commandant supérieur.

» A Oumbégamé, le 10 septembre 1893. »  
A. DODDS.

**En Algérie**

A l'automne, on reprendra, en Algérie, les préparatifs d'expansion dans le Sud, après entente de M. Cambon, gouverneur général, et le général Hervé, commandant du 19<sup>e</sup> corps. Un poste avancé sera établi à demeure à Insalah, avec rattachement à El-Goléah, où la garnison est déjà renforcée, et au fort Mac-Mahon.

On ira installer également une petite garnison à Timimoun, reliée à l'ouvrage fortifié qui portera le nom de fort Miribel, pour honorer la mémoire du dernier chef d'état-major de l'armée.

Cet hiver, le service du génie a terminé le fort de Hassi-el-Beiran sur la ligne qui conduit de Biskra à Tuggurt et à Timimoun. Cette position défensive et de ravitaillement se trouve à 250 kilomètres au sud de Tuggurt.

Avec ces deux points d'appui séparés à l'avance, la marche de nos colonnes ne risque pas de nous causer de graves surprises. Les Touaregs nous sachant en possession d'établissements fixes nous surveilleront, mais sans pouvoir empêcher notre prise de possession du Sud algérien. Sa conquête pacifique devient une affaire de temps et d'efforts persévérants.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Conseil général**  
Séance du 3 avril 1894.

Le conseil, sur la proposition de MM. Béral, Rey, Relhié, Marcezac et Pradines, après avoir

constaté que la subvention de 40,000 fr. votée en principe en août 1893, en faveur de la ligne ferrée de Cahors à Moissac, s'appliquait aussi bien à la voie réduite, prévue par la loi de mars 1893, qu'à la voie normale, renouvelle le vœu que cette ligne soit déclarée d'utilité publique le plus tôt possible.

Sur la proposition de M. Vival, le conseil prie M. le préfet de demander d'urgence, sur les fonds du pari mutuel, une somme de 5,000 francs pour être affectée à l'achat d'une étuve à désinfecter pour la ville de Figeac, en ce moment éprouvée par une forte épidémie de croup.

Sur la proposition de M. Delpont, le conseil général émet le vœu suivant :

1<sup>o</sup> Que le départ du train n<sup>o</sup> 5, de Paris à Toulouse, soit avancé de deux heures, de telle sorte que le courrier expédié de Paris à neuf heures du matin ait une pareille avance dans son arrivée à destination et puisse, non seulement à Cahors, mais aussi à Souillac et à Gourdon, être distribué le soir même de son arrivée, ou bien encore que, l'heure de départ du train n<sup>o</sup> 5 de Paris à Toulouse restant la même, la vitesse de ce train soit augmentée principalement entre Limoges et Brive, par Uzerche ;

2<sup>o</sup> Le conseil général émet le vœu que la compagnie d'Orléans hâte à Brive le départ du train n<sup>o</sup> 35 de Brive à Montauban et que la compagnie du Midi utilise pour le transport des correspondances le train coïncidant, n<sup>o</sup> 45, de Montauban à Toulouse, dont le départ devrait être à son tour avancé de dix minutes environ.

Une allocation de 50 fr. est accordée en faveur de l'érection d'un monument à Reysonville à la mémoire des soldats français morts sur le champ de bataille, parmi lesquels cinq enfants du Lot.

Sur la proposition de M. Pradines, rapporteur de la commission des vœux, sont nommés :

1<sup>o</sup> Membres du comité de surveillance de la ferme-école du Montat : MM. Pauliac, Cocula et Pradines ;

2<sup>o</sup> Membre de la commission du classement des bureaux de tabacs : M. Delpont ;

3<sup>o</sup> Membre de la commission des primes allouées aux cultivateurs du lin et du chanvre : M. Bénéchie.

Acte est donné du dépôt du compte de gestion de l'administration des haras en 1892.

Un projet de chemin de fer à voie étroite d'Arcambal à Villefranche, avec embranchement sur Caylus et Saint-Martin, est renvoyé à la session d'août.

Au sujet de l'application de la loi sur l'assistance médicale et à la suite des conclusions de M. Daffas, rapporteur, le conseil décide de renvoyer l'examen de la question, à la commission des vœux, à l'effet de faire des propositions en vue de la nomination d'une commission spéciale pour cet objet.

Sur les conclusions du rapport de M. Delpont, le conseil décide que la somme de 9,000 fr., précédemment accordée pour la création d'une Maternité à Cahors, sera affectée à l'achat d'étuves de désinfection et de pulvérisateurs pour Cahors, Figeac et Gourdon.

Sur la proposition de M. Pauliac, un secours de 500 francs est accordé à la commune d'Assier pour l'installation d'un bureau télégraphique.

Le quart de bourse à l'école d'accouchement de Limoges, devenu disponible par suite du départ de cette école de Mlle Pégourie, est accordé à Mlle Ausset, déjà titulaire d'une demi-bourse.

Conformément aux conclusions de M. Lachize, le conseil décide que la commission départementale pourra, entre deux sessions, autoriser les virements de crédits pour assurer plus promptement le paiement des travaux sur chemins vicinaux.

Sont accordés, pour réparation des dégâts causés par l'ouragan du 31 octobre 1892, à divers chemins vicinaux de grande communication, la somme de 14,600 fr., répartie de la manière suivante : Chemin n<sup>o</sup> 6, 2,100 fr.; chemin n<sup>o</sup> 18, 6,600 fr.; chemin n<sup>o</sup> 25, 3,490 fr.; chemin n<sup>o</sup> 45, 2,500 francs.

**Réseaux téléphoniques**

Toulouse, 3 avril.

Le conseil général a renouvelé son vœu en faveur de l'affranchissement des canaux du Midi et voté 500 francs de subvention annuelle en faveur de la Chambre de commerce de Toulouse, qui a pris l'initiative de la construction d'un réseau téléphonique devant relier Toulouse à 1<sup>o</sup> à Paris, par Limoges ; 2<sup>o</sup> à Montauban, Agen et Bordeaux ; 3<sup>o</sup> à Carcassonne, Narbonne, Béziers et Cette.

**Commission départementale**

La commission départementale a tenu lundi, une séance sous la présidence de M. Iscard.

Etaient présents : MM. Iscard, président ; Pradines, Cocula, Longpuech, Delpont et Relhié, secrétaire.

M. Laparra, absent, a été excusé.

M. le préfet assistait à la séance.

Un avis favorable a été donné à la construction d'une maison d'école à Nozac.

Acte a été donné du dépôt de la situation des dépenses au 31 mars 1894.

Acte aussi a été donné du dépôt de relevé des emprunts et des dettes des communes.

Le classement du chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 4, de Cahors, a été adopté.

L'avant-projet du chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 3, à Bagnac, a été adopté.

L'utilité publique a aussi été déclarée pour l'avant-projet du chemin n<sup>o</sup> 4, de la commune de Saint-Sulpice.

La prochaine séance a été fixée au 31 mai prochain.

**Remboursement d'emprunt**

Le Maire de la ville de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur, a pris l'arrêté suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les obligations restant dues sur l'emprunt municipal d'un million contracté en vertu de la loi du 7 juin 1883, seront remboursées le seize avril 1894 par la caisse du Receveur municipal, située cours de la Chartreuse, numéro 7, qui sera ouverte le 16 avril, de dix heures du matin à quatre heures du soir, et les autres jours de neuf heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir.

Art. 2. — Les obligations devront être munies de tous leurs coupons non échus, y compris leur numéro 18, et être présentées au moins cinq jours à l'avance au receveur municipal pour être vérifiées.

Art. 3. — Les intérêts cesseront de courir le quinze avril prochain.

Art. 4. — A partir du 1<sup>er</sup> mai 1894, le montant des obligations non remboursées sera déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Art. 5. — M. le Receveur municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Au 7<sup>e</sup> de ligne**

Par décret, en date du 1<sup>er</sup> avril 1894, MM. Lavelle et Sentenac, sous-lieutenants au 7<sup>e</sup> de ligne, sont promus lieutenants et maintenus au corps.

**Manufactures de l'Etat**

M. Puech, vérificateur de 4<sup>e</sup> classe de la culture de tabac à Périgueux, est nommé à la même classe à Cahors. M. Lhuillier, commis de 4<sup>e</sup> classe à Cahors, est nommé commis de 4<sup>e</sup> classe à l'inspection de Vesoul.

**Témoignage de satisfaction**

M. le préfet du Lot vient d'accorder un témoignage de satisfaction au sieur Benjamin Bacalau, terrassier à Figeac, pour avoir accompli un acte de courage et de dévouement en arrêtant un cheval emporté.

**La classe de 1893**

L'état-major de l'armée commence à préparer la répartition de la classe de 1893. D'après le programme arrêté par le conseil supérieur de la guerre, les effectifs permanents devront être renforcés dans les corps des troupes chargés de la garde des Ardennes, de la Meuse et des Vosges. Les régiments stationnés sur le territoire de la 6<sup>e</sup> région verront, avec le contingent de 1893, leurs effectifs entretenus de façon à pouvoir mettre en ligne 175 fusils par compagnie.

On sait que les compagnies allemandes des 78 bataillons qui nous font immédiatement face sont sur le pied de 190 à 200 hommes par compagnie, de façon à pouvoir marcher avec 175 sans attendre l'arrivée des réservistes.

**Les soutiens de famille**

Des instructions ont été envoyées aux préfets relativement aux conscrits qui invoquent la dispense à titre de soutien de famille en raison des infirmités de leurs parents.

Le conseil de révision devra surseoir à statuer sur ces demandes lorsque les réclamants ne se présenteront pas accompagnés des personnes désignées comme infirmes, même sur la production d'un certificat de l'autorité communale.

Cette assemblée statuera définitivement dans les séances spéciales qui doivent précéder la clôture des opérations.

**Les pièces italiennes**

Pour assurer une complète exécution du retrait des pièces divisonnaires italiennes à partir du 25 juillet prochain, et pour éviter au public des mécomptes ultérieurs, le ministère des finances vient d'inviter les caisses publiques et les grands établissements de crédit et de banque, ainsi que les chambres de commerce, à retenir dès à présent toute cette monnaie dont le Trésor leur facilitera aussitôt l'échange.

Il est donc utile de s'en débarrasser dans tous les versements effectués aux administrations de l'Etat, notamment en payant ses impositions.

**Les facteurs des postes**

Les facteurs des postes sont bel et bien, désormais, enrégimentés. Jusqu'ici, ils portaient un numéro matricule sur la doublure de leur tunique, et, lorsqu'il arrivait que l'un d'eux manquait d'égards au public d'une manière quelconque, il était assez malaisé à désigner clairement dans une réclamation.

M. de Selves a voulu obvier à cet inconvénient, et il a décrété qu'à l'avenir le numéro matricule soit brodé sur le col même de la tunique, d'une façon très apparente. De la sorte on

n'aura, le cas échéant, qu'à prendre note du dit numéro et à l'envoyer à l'administration.

**Vol à la Cathédrale**

Allons-nous revenir aux beaux jours d'il y a quelques années, où les vols se multipliaient sans trêve à Cahors, sans que jamais aucun malfaiteur pût être pincé ?

La nuit dernière, des garnements ont brisé une des fenêtres des cloîtres de la Cathédrale, dont l'accès est assez facile par suite des réparations que l'on fait en ce moment, et après avoir escaladé, ils ont pénétré à l'intérieur et dévalisé tous les tronc.

Ce matin à la première heure, le sacristain s'apercevait, aux débris de toute sorte, de l'œuvre des voleurs et s'empressait de prévenir l'archiprêtre.

Espérons que la police saura mettre la main sur les coupables.

**Un préjugé**

Un préjugé malheureusement trop répandu dans les classes laborieuses, consiste dans la conviction que l'eau-de-vie donne des forces.

Le Journal des Débats fait une fois de plus justice de cette erreur :

L'alcool est un réfrigérant : il se décompose dans l'économie en absorbant de la chaleur et l'on sait bien que chaleur et force sont synonymes. L'alcool diminue notre ration de force disponible.

Certes, il agit sur le système nerveux et accroît momentanément la dépense de force ; il semble que l'on soit, en effet, plus énergique et plus solide après l'injection d'un petit verre de cognac.

Mais l'effet nerveux passé, il faut le payer à intérêts composés ; la réaction vient, et, si l'on ne recommence à user du procédé, la faiblesse suit l'effort que l'on a fait sous l'influence d'une excitation factice.

Le petit verre donne, comme ont dit vulgairement, un coup de fouet. On gagne en force dans l'unité de temps, voilà tout, mais pendant un temps court ; on perd au contraire en force absolue, mais pendant un temps plus long. Le sujet, peu habitué à s'observer soi-même, ne s'aperçoit pas de cette déperdition lente ; ce n'est que beaucoup plus tard que la faiblesse survient et trahit l'usage continu des boissons alcooliques.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Judi prochain, 12 avril courant, sera appelée devant le Tribunal correctionnel de Cahors, l'affaire du *Crédit du Lot*.

**La diphtérie**

La diphtérie, désignée sous le nom de *croup*, qui fait tous les ans tant de victimes parmi les enfants, vient d'éclater au hameau de St-Henri, près Cahors.

Cinq enfants de ce hameau sur 8, sont atteints et un décès s'est déjà produit.

**Les prévoyants de l'Avenir**

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,  
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR  
Sociétaires Capital  
Au 28 Février 1894. 169,399. 11,544,898 fr. 29  
Au 31 Mars 169,738. 11,704,713 fr. 10  
Pour les adhésions et renseignements, prière de s'adresser à  
MM. Parazines, capitaine en retraite.  
Alazard, tapissier, boulevard Gambetta.  
Bénézet, négociant, rue de l'Hôtel de Ville.  
Veuillez agréer, etc.

PARAZINES,  
Président de la 405<sup>e</sup> section des  
Prévoyants de l'Avenir.

**La pluie**

La pluie tant désirée des agriculteurs est enfin arrivée. Hier elle est tombée sur Cahors et sur les environs avec assez d'abondance. Les fourrages se ressentiront de cette bienfaisante ondée.

Mercredi vers 3 heures un coup de tonnerre s'est fait entendre et un nuage de grêle a crevé sur la ville. On a ramassé de très gros grêlons. Heureusement la grêle ne s'est pas étendue plus loin.

**Foire de Cahors du 2 Avril 1894**

La foire du 2 avril a été assez importante. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

**Bœufs.** — Bœufs et vaches amenés, 300 environ, les gras se sont vendus à raison de 35 à 38 fr. les 50 kilos. Les attelages étaient livrés au cours des derniers marchés.

**Porcs.** — Porcelets amenés, 250 environ, vendus de 15 à 30 francs la pièce, selon grosseur.

**Moutons.** — Moutons ou brebis exposés en vente, 1,200 environ. Le cours des gras a été de 0,70 le kilo et les agneaux 0,85. Les brebis et les agneaux pour l'élevage étaient livrés au cours des derniers marchés, avec une légère baisse.

**Halle.** — Blé en vente, 300 hectolitres, vendus 260, prix moyen 16 fr. l'hectolitre.

**Marché.** — Volailles grasses, 0 fr. 75 le 1/2 kilo. Lapins privés 0 fr. 40 le 1/2 kilo.

Pommes de 6 à 9 fr. les 80 litres.

Truffes de 5 à 6 fr. le 1/2 kilo.

Œufs 0,55 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

**Puy-l'Evêque**

Dimanche matin, vers sept heures, un taureau échappait à M. Bousquet, propriétaire à Montcabrier, parcourant furieusement les communes de Montcabrier et de Duravel et arrivait dans la ville de Puy-l'Evêque.

Le brigadier de gendarmerie et les gendarmes Arlet et Delpech se mirent immédiatement à la poursuite de l'animal, lequel furieux, courut sur le gendarme Arlet; mais celui-ci armé de sa baïonnette, l'arrêta brusquement en lui enfonçant son arme dans les cavités nasales: la bête s'étant débarassée de l'arme tordue, se précipita alors sur le gendarme Delpech qui réussit à l'abattre à coups de revolver.

Grâce au courage et au sang-froid de ces braves gendarmes, de graves accidents ont été évités.

La dernière foire de Puy-l'Evêque a été assez belle.

- Les bœufs étaient très chers.
- Les moutons aussi.
- Les porcs se vendaient à de bons prix.
- Les dindons, 50 centimes la livre.
- Les poules, de 4 à 5 fr. la paire.
- Les poulets de 2 fr. 50 à 3 fr. la paire.
- Les oisons de 2 fr. à 2 fr. 50 la paire.
- Les canetons, de 75 c. à 1 fr. la paire.
- Les lapins, de 2 à 3 fr. la paire.
- Les œufs, à 50 c. la douzaine.
- Le miel, de 30 à 35 c. la livre.
- Le blé, de 13 à 14 fr. les 4/5.
- Le maïs, de 9 fr. à 9 fr. 50 les 4/5.
- Les pommes de terre, de 4 fr. à 4 fr. 50 les 4/5.

**Recette Municipale de Cahors**

Cours de la Chartrreuse, n° 7.

**AVIS**

Remboursement intégral de l'emprunt d'un million contracté en 1893

Tous les porteurs des Obligations de l'emprunt ci-dessus relaté sont informés que, conformément à la délibération du Conseil municipal, en date du 29 Août 1893 et à la loi du 30 Décembre 1893, ils seront intégralement remboursés le 16 Avril 1894 (le 15 Avril étant un Dimanche) et que les intérêts des dites obligations cessent à partir du 15 Avril prochain.

Afin d'éviter des retards dans les opérations du remboursement et pour permettre la vérification indispensable de leurs titres, MM. les Obligataires sont invités à les faire viser par le sous-signé, à partir du 5 Avril, et 48 heures au moins avant le 16.

Vu la cessation du paiement d'intérêts à partir du 15 Avril, MM. les Obligataires sont invités à présenter leurs titres au remboursement dans le courant du mois d'Avril, passé lequel, le montant en serait déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour être remboursés de l'intégralité de leur montant, les Obligations doivent être munies de tous leurs coupons non échus, y compris le coupon n° 18: les coupons n° 17 et autres échus au 15 Avril ou antérieurement feront l'objet d'un bordereau distinct.

Cahors, le 18 Janvier 1894.

Le Receveur Municipal.

Signé: CASTAGNE

Vu par nous, Maire de Cahors,  
Signé: J.-H. COSTES

Le bureau sera ouvert le 16 Avril de 10 heures du matin à quatre heures du soir, et les autres jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 du soir.

**Bagnac**

Une jeune fille maniaque, Euphrasie Labarthe âgée de 32 ans, qui habitait depuis quelque temps le village de Costerbouze, commune de Bagnac, a tenté d'empoisonner son frère en mélangeant dans le bouillon de la soupe qu'elle lui servait une certaine quantité de vitriol.

Le frère s'étant aperçu de cette criminelle tentative, prit la soupe dans une soupière et partit pour Figeac pour se rendre à la gendarmerie.

Euphrasie Labarthe a été écrouée à la maison d'arrêt de Figeac.

**Conseil de guerre du 17<sup>e</sup> corps**

Le conseil de guerre permanent de la 17<sup>e</sup> région s'est occupé, vendredi, des affaires suivantes:

Un brigadier du 10<sup>e</sup> dragons, en garnison à Montauban, Désiré-Auguste Contal, et son camarade Jean-Marie Lajous, simple cavalier, sont inculpés de vol de quatre-vingt-quatorze bons de tabac appartenant aux hommes du peloton.

Contal est condamné à un an de prison; Lajous est relaxé.

Un soldat du 20<sup>e</sup> de ligne, Joseph Burnet, était recherché depuis vingt ans comme déserteur. Incorporé en 1872 comme remplaçant, il disparut dans les premiers jours du mois de mars 1874, et depuis on n'en avait plus eu de nouvelles, quand, à la suite d'une circonstance fortuite, il fut reconnu et arrêté, le 10 février dernier, à Chambéry, (Haute-Savoie).

Devant le conseil, il donne pour excuse à sa désertion le mauvais vouloir de son marchand d'hommes, qui, sur les 2,000 francs qu'il lui avait prêtés, ne lui remit que 1,200 francs environ. Joseph Burnet est acquitté.

**SERVICE MILITAIRE**

**L'aptitude physique**

Le Bulletin officiel publie l'instruction annoncée récemment et qui va désormais servir de base aux travaux des conseils de révision et des bu-

reaux de recrutement. Ce document ne renferme pas moins de soixante-dix pages. Il formule successivement les dispositions relatives à l'ajournement, au service auxiliaire, aux dispenses, aux engagements et aux réformes et retraites. Ensuite, il indique le mode d'examen des hommes, les maladies, infirmités ou vices rendant impropres au service, et même les moyens de simuler les infirmités. Les derniers articles sont consacrés à l'aptitude au service auxiliaire et aux différentes armes.

La partie la plus intéressante est la liste des infirmités ou difformités compatibles avec le service auxiliaire, c'est-à-dire qu'elle indique nettement les hommes qui ne seront appelés qu'en cas de mobilisation ou de guerre.

En dehors de ces cas, les jeunes gens malades, de faible constitution, etc., seront dès le temps de paix, employés aux services accessoires des corps et dans quelques armes, telles que le train des équipages, les sections d'administration, etc.

Voici la liste des hommes qui seront classés dans les services auxiliaires:

1. La faiblesse de constitution, si après le troisième examen devant le conseil de révision, elle ne nécessite pas l'exemption.
2. L'obésité qui n'aura pas motivé l'exemption par son développement excessif.
3. Le pityriasis et l'ichtyose, si le premier n'occupe pas de grandes surfaces et si le second n'est pas généralisé.
4. Les tumeurs bénignes, kystes, lipomes, etc., les cicatrices siégeant dans des régions où elles seraient incompatibles avec le port des effets ou de l'équipement réglementaires.
5. Le nævi materni et les tumeurs érectiles qui sont peu développés ou qui, bien que volumineux et étendus, ne sont pas exposés à des pressions habituelles.
6. L'alopécie occupant une certaine étendue et indépendante du favus et de la pelade, les tumeurs bénignes du crâne: loupe, exostose; les productions cornées, les cicatrices qui n'ont d'autre inconvénient que d'apporter une gêne à la coiffure militaire: casque ou shako.
7. La perte du pavillon de l'oreille, si elle est totale; son adhésion partielle aux parois du crâne, ses déformations ou malformations, si elles sont peu étendues.
8. La perforation de la membrane du tympan sans complication d'otorrhée.
9. La laideur extrême, telle qu'elle est définie à l'article 73, lorsqu'elle ne suffit pas à conférer l'exemption.
10. Les mutilations de la face, telles qu'elles sont définies à l'article 75, lorsqu'elles ne suffisent pas à conférer l'exemption.
11. Le semblépharon qui, sans amener une grande gêne dans le mouvement des paupières n'est pas un obstacle à la fonction visuelle.
12. La blépharite ciliaire ancienne sans renversement des paupières.
13. Les opacités de la cornée, les exsudats de la pupille, suivant le degré de diminution de l'acuité visuelle défini au paragraphe 2 de l'article 85.
14. La myopie supérieure à six dioptries, à condition que l'acuité visuelle soit ramenée par des verres concaves aux limites stipulées au paragraphe 2 de l'article 85 et qu'il n'y ait pas de lésions choroidiennes étendues.
15. L'hypermétropie et l'astigmatisme, lorsqu'ils déterminent l'abaissement de l'acuité visuelle défini dans le paragraphe 2 de l'article 85.
16. Le strabisme fonctionnel, si la diminution de l'acuité visuelle est telle qu'elle est définie au paragraphe 2 de l'article 85.
17. La perte d'un grand nombre de dents si les genocives ne sont pas altérées et si la constitution du sujet est satisfaisante.
18. Le bec-de-lièvre congénial ou accidentel simple et peu étendu.
19. Le bégaiement, quand il est assez prononcé pour empêcher de transmettre intelligemment une consigne.
20. Les tumeurs du cou: le goître, les kystes sérieux, les adénites peu développées, qui ne sont une cause de l'exclusion du service actif qu'en raison de la gêne causée par l'habillement militaire.
21. Les déformations de la poitrine: enfoncement ou saillie du sternum ou des côtes qui nuisent pas aux fonctions des organes internes; les arrêts de développement, les courbures vicieuses, les pseudarthroses de la clavicule, les déformations de l'omoplate qui n'entravent pas les mouvements des membres supérieurs.
22. Les hernies inguinale et curale, ne dépassant pas l'orifice externe du canal.
23. La cryptorchidie, lorsque le sujet présente les caractères généraux de la virilité.
24. Les difformités congénitales ou acquises qui n'entravent pas notablement leurs fonctions, telles que: un cas volumineux et même légèrement difforme; une incurvation modérée des membres supérieurs ou inférieurs; l'inégalité des membres supérieurs; le raccourcissement d'un membre inférieur s'il n'en résulte qu'une légère claudication.
25. Les varices, se présentant dans les conditions de non-acceptation pour le service actif stipulées art. 321.

26. L'hygroma chronique, les kystes synoviaux assez prononcés pour exclure du service armé, ne comprenant pas néanmoins le jeu des articulations.

27. La raideur d'une articulation avec diminution légère de l'étendue des mouvements et qui ne nuit pas très sensiblement à l'action des membres, telles que: l'extension incomplète de la jambe sur la cuisse, les mouvements opposés étant entièrement libres; la flexion permanente et complète de l'auriculaire de l'une ou de l'autre main, la flexion incomplète de plusieurs doigts.

28. L'incurvation, la perte ou la mutilation des doigts ou des orteils, non compatibles avec le service actif, qui ne gênent pas notablement les fonctions de la main ou du pied.

29. Les doigts et orteils surnuméraires, le chevauchement des orteils, les orteils en marteau, l'exostose sous-unguéal se présentant des conditions de non-acceptation pour le service actif.

30. Le défaut de taille constaté par le troisième examen devant le conseil de révision, après deux ajournements.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Dimanche, 8 avril, la troupe de M. Pigot-Guyot donnera sur notre scène:

**LUCRÈCE BORGIA**

Drame en 4 actes, de Victor Hugo

Le spectacle sera terminé par

**MAUZELLE NITOUCHE**

Opéra bouffe en 3 actes et 4 tableaux

\*\*\*

**PROCHAINEMENT**

La Tournée Jules RIVEY donnera une seule Représentation de l'immortel succès:

**MONTE-CRISTO**

Drame en 2 Parties, 5 Actes et 9 Tableaux  
De MM. Alexandre Dumas et A. Maquet

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 5 et 8 Avril 1894

de 3 à 4 h. du soir (Allées Fénélon)

- |                          |             |
|--------------------------|-------------|
| Pourvoirville (P. R.)    | Leroux.     |
| Giraldi (Ouvverture)     | Adam.       |
| La Vie d'Artiste (Valse) | Strauss.    |
| La Fiancée (Fantaisie)   | Auber.      |
| Trietrac (Polka)         | Waldteufel. |

**FAITS DIVERS**

**Durcissement artificiel du plâtre**

Cette découverte est certainement appelée à révolutionner tout l'art du bâtiment. Quand elle sera connue et généralisée dans notre pays où nous n'en sommes pas encore aux maisons métalliques et où les habitations en bois n'ont pu décrocher le succès qu'elles ont obtenu en Suède, en Russie et surtout en Amérique, un grand pas sera fait. Car il ne s'y faut pas tromper: le durcissement du plâtre rendra non seulement d'immenses services à la grande construction, mais c'est peut-être la petite qui est appelée à en tirer les plus grands avantages, étant donnée l'infériorité, la déféctuosité même des matériaux employés.

C'est une société allemande de Heildeberg, la société Gysindustrie qui déclare pouvoir réaliser le durcissement du plâtre.

L'affaire est en telle voie de réalisation que le brevet est déjà pris.

Le procédé consisterait à gâcher le plâtre cuit avec une solution de triborate d'ammoniaque obtenue en faisant dissoudre tout simplement de l'acide borique dans l'eau et en y ajoutant de l'ammoniaque, suivant une formule chimique que cette société allemande se garde bien de divulguer.

Au bout de deux jours de pose contre les lambris, le plâtre ainsi travaillé devient dur comme de la pierre et l'eau n'a plus aucune action sur lui.

Il suffirait même, d'après ce que disent les praticiens, d'appliquer au pinceau, sur les enduits de plâtre, la solution du triborate pour leur donner la dureté cherchée, après quoi, on peut les laver à grande eau tant qu'on le veut sans risquer de les imberber et de les faire tomber.

Cette nouvelle façon de se servir du plâtre ne demande pas, comme l'on voit, de grandes préparations.

Gageons que nos entrepreneurs vont commencer par lever les épaules.

On se souvient du temps et de la peine dépensée pour leur faire adopter les armatures en fer d'une solidité autrement remarquable que les charpentes en bois.

Quoiqu'il en soit, les commissions d'hygiène ne pourront que donner leur approbation à cette nouvelle méthode d'employer le plâtre, d'autant que l'acide borique, fondamental dans cette préparation, est un grand ennemi des microbes.

Quant aux imprudents locataires qui ne craignent pas de s'installer dans les maisons neuves encore tout imbibées d'eau, ils ne pourront qu'applaudir à cette découverte qui les empêcherait de contracter les rhumatismes dont le fameux « séchage des plâtres » est l'inévitable conséquence.

**DÉPÊCHE**

**LA BOMBE**

DU RESTAURANT FOYOT

Hier, à 8 h. 35 du soir, une bombe a fait explosion sur une des fenêtres du restaurant Foyot, au coin des rues de Condé et de Vaugirard, en face du Sénat.

Une dizaine de personnes dinaient en ce moment. Trois ont été blessées, parmi lesquelles le journaliste socialiste, Tailhade qui, récemment, faisait l'apologie de la dynamite. Il a été atteint au visage et au bras droit.

Le garçon, Thomaso, a reçu une blessure à la nuque et dans la région lombaire.

Tous deux ont été transportés à l'hôpital de la Charité.

Une demoiselle Hébeling qui passait dans la rue, a été blessée à l'occiput, elle a été transportée à son domicile.

Quelques autres personnes ont été blessées légèrement, notamment le patron du restaurant, la caissière et l'étudiant Couvert.

On espère qu'aucun des blessés ne succombera. L'engin déposé dans un pot de fleurs était une boîte à conserves remplie de dynamite et de clous. Les débris ont été retrouvés.

L'intérieur de la salle a été dévasté. Un grand nombre de vitres des maisons voisines et du Sénat ont été brisées.

L'auteur de l'attentat est inconnu.

Deux individus arrêtés fuyant ont été relâchés.

Londres.

L'anarchiste Meunier partant pour la Belgique, a été arrêté, dans la soirée, avec d'autres compagnons, après une vive résistance.

HAVAS.

La faiblesse des poumons est chose commune chez les personnes qui sont dès l'enfance dans un piètre état de santé. N'ayant pu faire usage de l'Emulsion Scott au premier âge, elles se traitent misérablement jusqu'à ce qu'une maladie plus sérieuse se déclare.

Il y a pourtant un remède au mal, et ce moyen consiste à faire ce qui aurait dû être fait plus tôt, c'est-à-dire à prendre de l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude. Cette préparation reconstitue les tissus osseux et fortifie l'organisme entier.

L'Emulsion Scott se vend partout.

**SAISON DE PRINTEMPS**

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des maladies chroniques ou qui sont incommodées par le sang, la bile ou les humeurs, trouveront dans le Chocolat à la magnésie de Desbrière un purgatif agréable et très efficace. (Dans les Pharmacies.)

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des *Wlins*, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 4 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI.

**L'EAU de LÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorragies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.  
Paris, 165, rue Saint-Honoré.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**BULLETIN FINANCIER**

Le 3 0/0 est à 99.35, le 3 1/2 à 106.97. L'Italien à 76.90. Le Turc fait 23 67/25. L'Extérieure 66 7/16. L'Egyptien est à 520. La Banque de France à 4000. Le Crédit Foncier à 960. Le Crédit Lyonnais 743. Le Hongrois 96 7/16. Le Portugais 22 5/13. Les chemins de fer sont à peu près au même taux que ces jours derniers. Le Nord est à 1862. Le Midi 1340. L'Est 966.55. L'Ouest 1120. Le Lyon 1530. L'Orléans 1636.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4<sup>e</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 86 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Orléans) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

On Demande

A l'Ecole normale d'instituteurs

Un JARDINIER et une CUISINIÈRE. Les intéressés devront se présenter à l'Economat de cet établissement munis de bons renseignements.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie

8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

EN VENTE

à la librairie DELSAUD, rue de la Mairie.

Souvenir de la Grande Mission de Cabors

brochure de 16 pages. Prix : 15 cent.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors. A l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

LE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

PÂTISSERIE NOUVELLE

M. Frédéric BÉNATRE a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'inaugurer une Pâtisserie nouvelle, rue de la Mairie, maison Crayssac.

On trouvera dans son magasin, les gâteaux les mieux assortis et des vins fins aux prix les plus modérés.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

**BOUGIES REYNAL**  
à la Glycerine solidifiée avec les médicaments. Une application par jour, guérit sans rétrécissement ni gastrite, toutes les Affections intimes.  
Méd. d'Or Paris 1875. Bronze Exp. Un. Paris 1878. Admis à l'Exp. Un. Paris 1889.  
DIPLOMÉ PROTECTEUR  
2, Rue de la Tacherie, Paris.

**RHUMES-BRONCHITES**  
Le Sirop phéniqué de Vial combat les microbes ou germes de maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements, Influenza. La Pâte phéniquée de Vial possède les mêmes propriétés.  
Dépôt : dans toutes les Pharmacies.

**GUÉRISON**  
Certains et Radicaux de toutes les Affections de la Peau  
DARTRES, ECZEMAS, ACNE, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.  
Même des PLAIES et ULCÈRES TROUSSEAU considérés comme incurables par les Médecins ordinaires. Le traitement est simple et sans danger nullement douloureux. Il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

**APPAUVRISSMENT DE SANG**  
L'anémie, les pâles couleurs, les maux d'estomac, les époques difficiles, les pertes blanches ont besoin pour être guéris rapidement du fer à l'état soluble et de phosphates; on les trouve réunis dans le Phosphate de fer de Leras, très recommandé pour les enfants pâles, délicats, privés d'appétit et les jeunes filles qui se développent difficilement.  
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Vignes Américaines

Greffés-soudés 1<sup>er</sup> choix, 100 f. le mille. Riparias gloire, Solonis, Rupestris, Clintons, 30 fr. le mille.

Grande quantité de boutures et de racinés de toutes variétés à la vente.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

**CADRE DU LOT**

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.